

Berne, le 20 août 2020

Information aux médias

Le Conseil fédéral décide de nouvelles mesures pour maîtriser les coûts de la santé

Les médecins de famille et de l'enfance sont le premier point de contact!

Le Conseil fédéral a annoncé hier de nouvelles mesures visant à lutter contre la hausse des coûts de la santé. La solution est évidente : les systèmes de santé basés sur la médecine de famille sont la formule d'un système de santé financièrement viable et de haute qualité. mfe mise cependant sur le libre choix, raison pour laquelle l'association rejette les mesures qui conduisent au rationnement et qui sont préjudiciables au bien-être des patients.

Premier point de contact

Les « premiers points de contact » ont une fonction essentielle dans les mesures du Conseil fédéral présentées hier. Par fournisseurs de prestations des premiers points de contact, il s'agit notamment des médecins de famille, des cabinets de groupe et des centres de télémédecine. « Nous pouvons nous imaginer un tel système, dans la mesure où les médecins de famille et les pédiatres jouent un rôle central en tant que premier point de contact. Ce système fonctionne bien dans d'autres pays et en Suisse dans le cadre de réseaux », déclare Philippe Luchsinger, président de mfe. Les médecins de famille et les pédiatres résolvent à eux seuls 94,3 % des problèmes de santé (étude de l'Institut de médecine de famille de Zurich) et n'engendrent que 7,9 % des coûts de santé (Bulletin de l'Obsan 2016/1). Contrairement à la télémédecine impersonnelle, les relations de longue date avec les patientes et patients et la connaissance de leur dossier médical sont d'une importance capitale. « Nos relations sur le long terme avec les patientes et patients sont particulièrement efficaces dans le domaine de la prévention. De cette manière, nous évitons activement toute dépense supplémentaire », souligne Philippe Luchsinger. L'évolution de ces dernières années a montré que les modèles de médecins de famille et les modèles apparentés sont de plus en plus acceptés lorsque les réductions de primes ont un effet incitatif et que le bien-être des patientes et patients est en jeu. « Nous misons cependant sur le libre choix. Nous rejetons l'obligation telle que celle proposée actuellement par le Conseil fédéral ».

Réseaux de soins coordonnés - collaboration interprofessionnelle

mfe se félicite du renforcement de la coordination des soins. Brigitte Zirbs, vice-présidente et responsable de l'interprofessionnalité, déclare : « mfe demande depuis longtemps déjà le renforcement de la collaboration interprofessionnelle. Nous nous y sommes engagés depuis de nombreuses années et avons reconnu sa pertinence à un stade précoce. Il est urgent que le travail interprofessionnel et les tâches de coordination nécessaires soient rémunérés en fonction des coûts et bénéfices consentis. Pour les patientes et patients présentant des tableaux cliniques complexes, cette coordination prend souvent du temps, mais à long terme,



Haus- und Kinderärzte Schweiz
Médecins de famille et de l'enfance Suisse
Medici di famiglia e dell'infanzia Svizzera

elle est utile tant en termes de qualité des soins que de conséquences financières pour le système de santé, puisque l'hospitalisation, par exemple, peut être évitée.

Règles de rémunération et forfaits

mfe est très critique à l'égard des forfaits proposés. En particulier lors de la consultation initiale, les forfaits ne sont pas pertinents et empêchent une approche basée sur les besoins des patientes et patients. « Nous, les médecins de famille et pédiatres, exigeons depuis des années un tarif approprié avec une rémunération adéquate pour nos prestations. En principe, les forfaits sont difficiles à appliquer en médecine générale et pédiatrique, car le besoin de conseils et d'exams médicaux peut varier considérablement en fonction du patient, de la maladie et de la situation », résume Heidi Zinggeler Fuhrer, vice-présidente et co-responsable des tarifs chez mfe. Il est inacceptable de facturer un forfait pour la consultation initiale si la rémunération des prestations du médecin de famille et de l'enfance doit conduire à un rationnement de facto des prestations de soins.

Plafond budgétaire et limitation des prestations

Une autre mesure draconienne concerne l'étendue des prestations médicales. Cette dernière sera limitée par un objectif qui, dans la variante stricte, prévoit des mesures correctives obligatoires. Les informations actuelles n'indiquent pas assez clairement comment cela doit être mis en œuvre dans la pratique. mfe rejette avec véhémence l'introduction d'objectifs de maîtrise des coûts. Toutes les mesures qui conduisent à un rationnement ou à une réduction de la qualité du traitement sont inacceptables. Le rationnement se fait toujours au détriment direct des malades et des blessés. Il y a suffisamment de preuves de cela à l'étranger. En outre, il y a plus d'un an, les partenaires tarifaires ont présenté TARDOC, un tarif ambulatoire entièrement révisé, qui comprend des mesures correctives contraignantes. Le Conseil fédéral est appelé à approuver ce nouveau tarif avant de mettre en discussion de nouvelles mesures.

Philippe Luchsinger est modérément optimiste en ce qui concerne les propositions présentées hier : « Nous nous réjouissons du fait que le rôle de la médecine familiale soit renforcé. Nous devons encore analyser et discuter en détail différents points du présent paquet de mesures. Il est clair que le bien-être des patients et les efforts visant à garantir que notre système de santé reste équitable et pleinement accessible à la population suisse dans son ensemble sont au premier plan ».

mfe: l'association qui défend les intérêts politiques des médecins de famille et de l'enfance

La santé de la population, sa qualité de vie ainsi que les coûts et la qualité des systèmes de santé dépendent fortement de l'importance accordée à la médecine de famille. mfe s'engage pour la promotion, la revalorisation et le renforcement de la médecine de famille.

Informations supplémentaires:

Sandra Hügli-Jost

Responsable communication mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse

078 920 24 05, sandra.huegli@medecinsdefamille.ch

www.medecinsdefamille.ch